

REGLEMENT I (zone bleue)

Type de zone : Inondation – remontée de nappe - Aléa faible

Prescriptions générales

- On aménagera aucune pièce d'habitation ou infrastructure essentielle au fonctionnement normal du bâtiment (chaudières, ascenseurs, etc..) à moins de 0,50 m au dessus du terrain naturel, sauf réalisation d'un cuvelage étanche, ou toute autre technique de mise hors d'eau validée par une étude hydrogéologique.